



# Fiche Pédagogique : Liberté d'expression



Madame Anastasie  
1874 - André Gill  
(1840-1885)

## Amnesty International et la liberté d'expression

Parce que la liberté d'expression permet de vivre librement et de faire valoir l'ensemble des droits humains, Amnesty International fait de sa défense un combat prioritaire.

Amnesty International milite pour que les gouvernements fassent respecter le droit de s'exprimer ou de s'associer librement. Elle leur demande de refuser les programmes de surveillance illégale qui sont une menace sur les capacités d'expression et d'organisation des sociétés civiles.

Enfin, elle exige que les gouvernements libèrent immédiatement et sans condition, toutes les personnes emprisonnées pour avoir exprimé pacifiquement leurs idées ou opinions.

## À savoir ...

### Textes de référence

- Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
- Articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966
- Article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme
- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse
- Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication

### Structure AIF

La liberté d'expression est traitée au sein du programme Libertés à AIF, en lien avec les référents pays.

L'équipe *Protégeons les personnes* est chargée des dossiers d'intervention.

Responsable : Nicolas Krameyer  
nkrameyer@amnesty.fr - 01 53 38 66 16

### Où en est-on en 2017 ?

Les libertés d'expression, de manifestation, d'association, voire le respect de la vie privée, sont de plus en plus menacés au nom de la sûreté de l'État, de la lutte contre le terrorisme, de la préservation de valeurs morales ou religieuses, de la souveraineté nationale, du développement économique.

Voici des exemples faisant l'objet de rapports d'AI :

- **France** : Le renouvellement de l'État d'urgence depuis novembre 2015 pose des questions au niveau du respect de la liberté d'expression. Il a été utilisé pour restreindre le droit à manifester lors de la COP21 ou de la mobilisation contre la loi travail. AIF milite pour qu'il reste exceptionnel et de courte durée.
- **Turquie** : Suite à la tentative de coup d'État de juillet 2016, les atteintes à la liberté d'expression, déjà menacée, se sont multipliées. Plusieurs journaux et d'ONG ont été fermés, des journalistes, des militants et des parlementaires ont été arrêtés.
- **Russie** : La loi sur les « agents de l'étranger » restreint l'indépendance des ONG. Alexeï Navalny, leader de l'opposition et des milliers de manifestants ont été arrêtés lors d'une manifestation contre la corruption. La législation contre l'extrémisme limite la liberté d'expression par des condamnations disproportionnées, la majorité concerne des commentaires exprimés sur les réseaux sociaux.
- **Arabie Saoudite** : Plusieurs défenseurs des droits humains, comme Abdulaziz al Shubaily, ont été arrêtés et condamnés depuis le début d'année.

**Bonne nouvelle** : Chelsea Manning devrait être libérée en mai 2017 ([http://www.liberation.fr/planete/2017/01/18/chelsea-manning-liberte-in-extremis-pour-la-lanceuse-d-alerte\\_1542468](http://www.liberation.fr/planete/2017/01/18/chelsea-manning-liberte-in-extremis-pour-la-lanceuse-d-alerte_1542468)).

## Public visé

L'attentat contre Charlie en 2015, avec «l'affaire des caricatures du prophète» a amené chacun à s'interroger sur la liberté d'expression et ses limites. La réponse «je suis Charlie» signifiait le refus des menaces sur cette liberté.

Les interventions sont donc nombreuses sur cette question :

- Réponse à des interrogations sur un stand, lors d'un débat... On s'adresse alors surtout à des adultes, préoccupés.
- Interventions devant divers publics de jeunes, dès le cours moyen. Et en tous lieux : éducation scolaire et non formelle comme les centres de loisirs, les médiathèques, les clubs sportifs...

## Thèmes possibles

Il est d'abord nécessaire de fixer le cadre légal de cette liberté d'expression, en France, de ses limites légales, mais aussi d'une tendance à l'autocensure. On se référera à l'article 19 de la DUDH.

Un détour vers les pays où cette liberté est malmenée, voire niée et persécutée, est indispensable pour que le débat soit clair, mais on rappellera aussi que la France a souvent été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme sur le sujet de la liberté d'expression. Dans son arrêt *Bono c. France* n° 29024/11, rendu le 15 décembre 2015, la Cour européenne des droits de l'Homme (Cour EDH), rappelant que la liberté d'expression est liée à l'indépendance de la profession d'avocat.

Des situations concrètes permettent de saisir les enjeux des menaces qui peuvent peser sur cette liberté.

## Propositions d'activités

### Pour les plus jeunes (à partir de 9 ans)

Avant, c'est surtout au détour de leurs questions que l'on en parlera. Le souvenir de Charlie sera diffus ou inexistant pour les plus jeunes on prendra un angle d'approche qui stimule leur réflexion :

#### Approche à partir de l'image :

Une affiche d'Amnesty, un montage, une photo, un dessin... mettant en scène un personnage qui ne peut pas s'exprimer (par exemple un élève turbulent dont on a scotché la bouche, fait divers de janvier 2017). Les enfants s'expriment, on cerne les causes, les conséquences de cette situation, les solutions, les précautions. Sortant de la situation présentée sur le visuel, on généralise à la liberté d'expression : ce qu'elle permet, ce qu'elle interdit, dans le groupe d'enfants, dans la société en général.

La conclusion peut être un dessin réalisé par les enfants et montrant une solution à la situation montrée par le visuel.

#### Approche à partir d'un album

##### Exemple possible

*Graine de liberté*, album soutenu par Amnesty International, Fiche *Lire et faire lire* Réf : SF 16 EDH 06

Cet album s'adresse aux enfants, en classe, dans un centre de loisirs ou à la maison. Le CD est offert avec le livre.

Cette histoire un peu mystérieuse, à travers de belles illustrations et un texte clair, pose le problème de la liberté d'expression. La conteuse ouvre les yeux des auditeurs, dans les villages, puis en prison, sur un ailleurs, «parfum des épices, senteur des sous-bois, odeur des algues et de l'iode». L'interdiction des contes et de la musique n'est pas vue de façon dramatique : simplement, on se cache pour continuer à écouter, pour que la conteuse puisse semer ses graines d'espoir.

On peut approcher les valeurs qui sous-tendent le récit : la liberté d'aller et venir, la liberté d'expression, la possibilité de se réunir pour réfléchir, s'émouvoir, agir ensemble...

##### ***C'est une façon de répondre à ce que sous-entend la liberté d'expression***

- Partir de la jeune femme : que fait-elle ? Pourquoi les villageois aiment-ils ses contes et sa musique ? Fait-elle quelque chose de dangereux ? Qui insulte quelqu'un ?
- Alors, pourquoi lui interdire de continuer ? Qu'est-ce qu'elle dérange ? Qu'apporte-t-elle aux gens ? Pourquoi continuent-ils à la faire venir ?
- Les graines : les mots, les notes, les idées, les actions...
- Évoquer les lanceurs d'alerte, les résistants, les défenseurs des droits humains, les avocats emprisonnés parce qu'ils défendent les autres dans certains pays, etc. Leçon de résistance, mais dans la douceur.

## Pour les adolescents, 13-15 ans

Exemple d'une intervention qui a concerné toutes les classes de 4<sup>ème</sup> d'un collège, ainsi qu'un centre de placement d'enfants en difficulté sociale, familiale, etc.

Elle nécessite un peu d'énergie, les jeunes étant assez excités par l'exercice, mais ils sont ensuite très concentrés sur les conclusions et propositions à faire. Il est préférable d'intervenir à deux.

Dans chaque groupe :

1. Présentation rapide d'Amnesty et surtout des droits humains, avec une petite vidéo, les droits humains en 2 min (voir la clé USB réf SF 17 EDH 04). Mise en évidence du droit à la liberté d'expression.
2. Jeu du Conseil de l'Europe (voir en annexe) sur les limites du droit d'expression, vues à travers le ressenti et la perte de sens des mots.
3. Par ce biais, introduction au problème du harcèlement. Vidéo de l'Éducation nationale sur le sujet : <https://www.google.fr/webhp?sourceid=chrome-instant&ion=1&espv=2&ie=UTF-8#q=education+nationale+harcelement+injures>
4. En petits groupes, les élèves réfléchissent à ce qu'ils peuvent faire en cas de harcèlement dont ils seraient victimes / témoins.
5. Vers une charte sur le harcèlement rédigée par les élèves eux-mêmes.

## Pour tous, dès 12 ans

Cette activité a été créée autour de cas des *10 Jours pour signer* de décembre 2016, mais elle repose sur des faits qui se répètent. On peut la garder telle quelle ou l'adapter en fonction des situations.

On peut donner un seul cas à tout le groupe et en discuter ensemble, mais une démarche plus active consiste à :

- Former 5 groupes et donner à chacun une situation
- Ils disposent de 10 min pour répondre à la question posée en précisant les arguments, les risques, les modalités...
- On voit ensuite le premier cas : écoute des idées du groupe. Puis le parallèle est fait avec un cas réel des *10 Jours pour signer* et les conséquences que cela a eues réellement, dans le pays concerné.
- Même chose avec les autres cas.
- Discussion autour de la liberté d'expression ici et ailleurs, petit match qui voit la France gagner haut la main, et retour sur les limites de cette liberté, sur les menaces ici et ailleurs.

### Les situations créées en France (réelles ou possibles) :

- Situation 1 :

« Vous enseignez et vivez en Savoie. Vous militez pour une Savoie indépendante. Avec d'autres enseignants et agriculteurs, vous décidez d'organiser un évènement public pour rappeler au gouvernement vos revendications. Que faites-vous ? »

- Situation 2 :

« Vous êtes élève au lycée et en train de passer le bac. Un ami vous envoie un tweet « Un jeune veut intégrer Daesh. Réponse du recruteur : « passe ton bac d'abord ! ». Cela vous fait rire. Faites-vous suivre à d'autres amis ? »

- Situation 3 :

« Vous êtes journaliste et couvrez une manifestation pacifique dans votre pays. La police réprime durement les manifestants. Vous avez un appareil photo. Que faites-vous ? »

- Situation 4 :

« Vous êtes avocat, vous pensez que le gouvernement a commis des injustices. On vous propose de prendre position dans la presse sur ces affaires. Acceptez-vous ? »

- Situation 5 :

« Vous êtes jeune, vous êtes en désaccord avec l'action de votre gouvernement. Un de vos amis a récupéré des bombes de peinture pour graffiti. Vous aimeriez exprimer votre mécontentement. Que feriez-vous ? »

### Les situations réelles relevées pour les *10 Jours pour signer* sont :

- Situation 1 : Cas de John Teterissa (Indonésie). Condamné à 15 ans de réclusion, après avoir manifesté avec le drapeau de sa minorité.
- Situation 2 : Cas de Fomusoh Ivo Feh (Cameroun). Encourait 20 ans, a eu 10 ans de prison pour une plaisanterie de ce type sur Boko Haram.
- Situation 3 : Cas de Shawkan (Mahmoud Abu Zeid) (Égypte) : violenté, incarcéré depuis 3 ans sans jugement pour avoir fait son métier de journaliste.

- Situation 4 : Cas de Eren Keskin (Turquie), avocate turque convoquée 100 fois devant le tribunal pour cette raison.
- Situation 5 : Cas de Bayram Mammadov et Gias Ibrahimov (Azerbaïdjan) : pour un graffiti, torture, aveux (trafic de drogue), ils risquent 12 ans.

Pour les précisions sur ces cas, voir le site d'Amnesty International : [amnesty.fr](http://amnesty.fr)

## À partir de 15 ans

### La Liberté d'expression, quelles limites et quel(s) curseur(s) ?

Cette activité vise à susciter le débat sur les limites de la liberté d'expression, et donc, par là même, à permettre à chacun de s'exprimer librement :

- Tout le monde est levé, une ligne est matérialisée au sol (par de la ficelle ou un ruban), avec un côté ++ et un côté –
- L'intervenant choisit une affirmation (voir liste d'affirmations proposées ci-dessous) et la lit au groupe
- Chacun doit se positionner sur la ligne selon son degré d'accord ou de désaccord avec cette affirmation

L'animateur demande aux personnes situées aux deux points extrêmes pourquoi elles sont situées là. Les autres participants sont ensuite invités à s'exprimer également. Tout au long de la discussion, chacun peut se déplacer le long de la ligne, si son avis évolue.

Cet exercice peut être répété avec une autre affirmation, puis un temps de bilan est pris avec les participants : ont-ils appris des choses qu'ils ignoraient jusque-là ? Les discussions les ont-ils amenés à changer d'avis ? Comment défendre une opinion face à un groupe de pairs qui n'est pas du même avis ?

Cet exercice permet de montrer que nous n'avons pas tous la même idée de ce que doivent être les limites de la liberté d'expression, mais il doit également permettre de mettre en évidence des dénominateurs communs : droit à la vie privée, respect de l'autre, problématique de la parole à caractère raciste ou discriminatoire. Il est important, pour finir, de rappeler les limites légales posées à la liberté d'expression en France.

Variante possible : au lieu de tracer une ligne, on divise virtuellement la salle en quatre carrés : « tout à fait d'accord », « d'accord », « pas d'accord » et « pas du tout d'accord ».

### Liste des affirmations

- La liberté d'expression signifie que vous pouvez dire ce que vous voulez.
- Il faudrait interdire aux extrémistes de prendre la parole en public.
- Je suis prêt-e à voir mes libertés temporairement limitées au nom de la lutte contre le terrorisme.
- On devrait pouvoir manifester sans avoir à demander l'autorisation à quiconque.
- Aujourd'hui, on ne peut plus rien dire et on ne peut plus rire de rien.
- « Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre. » (Georges Orwell)
- La liberté d'expression devrait primer sur le droit à la vie privée.
- On peut suivre tout ce que je fais sur internet, et alors ? Ce n'est pas grave, je n'ai rien à cacher !
- Lorsqu'on empêche des journalistes de s'exprimer librement et de faire leur devoir d'information, cela a des conséquences négatives sur l'ensemble des droits des habitants de ce pays.

## Pour aller plus loin

Ces activités ont permis de découvrir des connaissances, qui ont développé des compétences. Chaque réflexion menée autour de la liberté d'expression peut mener à la démarche suivante :

- Découvrir, approfondir, réfléchir des notions
- Comprendre les limites et les menaces pesant sur la liberté d'expression.

On peut désormais :

- Comprendre les rapports entre état d'urgence / liberté d'expression / libertés fondamentales.
- Comprendre les motivations des lanceurs d'alerte. S'interroger : faut-il les protéger ? Les doter d'un statut spécial ?
- Se demander : « et moi, qu'est-ce que je peux faire ? ».

## Participer au concours « Les Chemins de la Liberté d'expression »

Organisé chaque année par l'UNESCO, ce concours est ouvert à tous. Il permet aux étudiants, professeurs, collégiens, animateurs de clubs... de s'exprimer, lors de la journée mondiale de la liberté d'expression. Toutes les formes de productions sont possibles : dessins, textes, articles, photographies, films, émissions radio.

Renseignements et coordonnées : Fédération française pour l'UNESCO (FFPU), 173, rue de Charenton, 75012 Paris  
- 01 42 58 68 06 - Courriel : communication@ffpunesco.fr

### Documentation

- *Nous sommes Charlie* : 60 écrivains unis pour la liberté d'expression, Collectif allant de J.Attali à Voltaire. Le livre de Poche, février 2015.
- *Souris, et tais-toi !* Petit lexique de l'autocensure. Plantu. Le Seuil, 2015.
- *Liberté d'expression : a-t-on le droit de tout dire ?* Par Daniel Schneidermann et Étienne Lécroart. La Ville brûle, 2015.
- *La BD est Charlie*, Collectif. Glénat, 2015.
- *100 dessins pour la liberté de la presse*, Collectif, Plantu. Reporters sans frontières, 2013.
- *1000 crayons pour la liberté d'expression*, par Dominique Cardon et Michel Bouvet. Le bec en l'air, 2015.
- *Je suis CharLiberté*, par Arthur Ténor. Scrinéo, 2016. Pour adolescents.
- *Charlie, 17 ans. Sous la vague Charlie Hebdo*, par Nina Frey. EBook, format Kindle. Pour adolescents.
- *Combattre l'obscurantisme*, avec Robert Redeker, Collectif sld de Patrick Gaubert. Jacob-Duvernet 2007.
- *Graine de liberté*, Pascale Maupou Boutry et Régis Delpeuch. Éditions Utopique, 2016. Soutenu par Amnesty International. Pour enfants.
- Fiche *Lire et faire lire* à télécharger :  
[https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fbc1e1273-a347-4f05-9580-63c62e260075\\_049+04+2016+graine+de+libert%C3%A9.pdf](https://amnestyfr.cdn.prismic.io/amnestyfr%2Fbc1e1273-a347-4f05-9580-63c62e260075_049+04+2016+graine+de+libert%C3%A9.pdf)

### Quelques sites

- Éducation nationale et internet  
<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/liberte-d-expression-et-ses-limites.html>
- Liberté d'expression et internet, UNESCO  
<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/freedom-of-expression-on-the-internet/>
- Liberté d'expression et droits sur internet  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-numerique/numerique-et-enjeux-internationaux/liberte-et-droits-fondamentaux-sur-internet/>
- Le Conseil de l'Europe  
<https://book.coe.int/eur/fr/droits-de-l-homme-et-democratie/6344-liberte-d-expression-et-internet.html>
- Et Facebook ?  
[www.unpeudedroit.frhttps://book.coe.int/eur/fr/droits-de-l-homme-et-democratie/6344-liberte-d-expression-et-internet.html/droit-penal/la-liberte-d-expression-sur-les-reseaux-sociaux/](http://www.unpeudedroit.frhttps://book.coe.int/eur/fr/droits-de-l-homme-et-democratie/6344-liberte-d-expression-et-internet.html/droit-penal/la-liberte-d-expression-sur-les-reseaux-sociaux/)
- La position et les rapports d'Amnesty International  
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression>
- Un peu d'histoire, pour la France :  
[http://www.lemondepolitique.fr/cours/libertespubliques/libertes/liberte\\_expression.htm](http://www.lemondepolitique.fr/cours/libertespubliques/libertes/liberte_expression.htm)
- Kit pédagogique de l'Education Nationale  
[https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user\\_upload/Projets/Je\\_dessine/pdf/Jedessine\\_LiberteExpression.pdf](https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/Je_dessine/pdf/Jedessine_LiberteExpression.pdf)
- Le bilan dans le monde en janvier 2016  
<http://www.courrierinternational.com/sujet/dossier-liberte-d-expression>
- Dossier pédagogique un peu ancien, mais instructif :  
[http://www.amnestyinternational.be/IMG/pdf/dossier\\_peda\\_2011.pdf](http://www.amnestyinternational.be/IMG/pdf/dossier_peda_2011.pdf)

## Annexe : activité pour les adolescents

*Jeu créé par le manuel Repères Junior, du Conseil de l'Europe :  
Les mots qui blessent - Les coups font mal, les mots aussi !*

- Thèmes : Discrimination, Égalité entre les sexes, Violence
- Niveau de complexité : Niveau 2
- Âge : 10-13 ans
- Durée : 60 minutes
- Taille du groupe : 5-20 enfants
- Type d'activité : Élaboration d'une liste, identification de priorités, discussion
- Aperçu : Les enfants donnent des exemples de propos blessants et analysent leurs causes et leurs effets.
- Objectifs :
  - Réfléchir aux causes et aux effets des propos blessants
  - Comprendre pourquoi les mêmes mots provoquent des réactions différentes
  - Comprendre les limites de la liberté d'expression
  - S'entraîner à réagir face à des propos blessants
- Préparation : Copiez au tableau l'article 13 de la Convention des droits de l'enfant.
- Matériels :
  - Des post-it ou des morceaux de papier et du ruban adhésif
  - Tableau à feuilles mobiles et marqueur, ou tableau noir et craie
  - Copie de l'article 13 de la Convention des droits de l'enfant

### Instructions

- Écrivez et/ou lisez à voix haute l'article 13 de la Convention des droits de l'enfant (CDE). Faites remarquer que cet article reconnaît à l'enfant le droit à la liberté d'expression, mais restreint explicitement toute expression qui porte atteinte aux droits ou à la réputation d'autrui. Discutez de la liberté d'expression en posant des questions. Par exemple :
  1. Devrions-nous toujours avoir le droit de dire tout ce que nous voulons ?
  2. Doit-on mettre des limites à l'expression de nos opinions et de nos convictions ?
  3. Quels types de propos portent atteinte aux droits d'autrui ?
  4. Quels types de propos portent atteinte à la réputation d'autrui ?
- Expliquez que cette activité va permettre de réfléchir à certaines de ces questions.
- Distribuez à tous les enfants des morceaux de papier. Demandez-leur d'inscrire des propos blessants qu'ils ont entendu prononcer au sujet d'autres enfants ou des mots dont se servent les enfants pour s'injurier. Chaque mot ou propos devra être écrit sur un papier différent.
- Réalisez et accrochez au mur une échelle graduée sur le modèle ci-dessous, allant de « taquin/espiègle » à « extrêmement blessant/ dégradant ». Demandez aux enfants de placer les mots qu'ils ont inscrits dans la case qu'ils jugent la plus appropriée. Recommandez-leur de ne pas parler durant cette partie de l'activité.

taquin/ espiègle/non blessant	Légèrement blessant/ dégradant	Moyennement blessant/dégradant	Très blessant/ dégradant	Extrêmement blessant/dégradant

Demandez ensuite à chacun d'examiner l'échelle en silence. En général, les mêmes mots apparaissent à plusieurs reprises, mais classés différemment sur le plan de leur gravité.

### Débriefing et évaluation

1. Quand les enfants se sont rassés, demandez-leur de décrire ce qu'ils ont remarqué, en orientant leur analyse par des questions telles que :
  - Certains mots apparaissent-ils dans plusieurs colonnes ?
  - À votre avis, pour quelles raisons certains d'entre vous considèrent-ils qu'un mot n'est pas blessant alors que d'autres pensent au contraire qu'il est douloureux ou dégradant ?
  - La manière dont on prononce un mot importe-t-elle ? Ou bien est-ce la personne qui le prononce ?

- Pourquoi des personnes utilisent-elles des mots de ce genre ?
  - Blessés des personnes verbalement constitue-t-il une forme de violence ? Pourquoi ?
2. Demandez aux enfants s'ils distinguent des points communs ou des catégories parmi ces mots blessants. Au fur et à mesure qu'ils identifient et mentionnent ces catégories (par exemple, propos touchant l'apparence et les capacités physiques, les caractéristiques mentales, la sexualité, la famille ou l'origine ethnique), inscrivez-les au tableau. Orientez leur analyse par des questions telles que :
- Certains mots sont-ils réservés aux filles ? Aux garçons ?
  - Pourquoi pensez-vous que les propos blessants portent sur ces thèmes ?
  - À quels thèmes ou quelles catégories semblent appartenir les mots considérés comme les plus blessants ?
  - À partir de ces catégories, quelles conclusions pouvez-vous tirer concernant les propos blessants ?
3. Demandez aux enfants de retirer leurs morceaux de papier du premier tableau et de les disposer sous le thème ou la catégorie qui leur correspond le mieux. Vous pouvez ajouter une catégorie « Autre ». Lorsque les enfants sont rassés, posez des questions comme celles-ci :
- Quelles sont les catégories qui recueillent le plus grand nombre de papiers ? Comment l'expliquez-vous ?
  - Les propos considérés comme les plus blessants se classent-ils dans des catégories spécifiques ?
  - Ne répondez pas à haute voix, mais réfléchissez : les mots que vous employez vous-même se classent-ils dans une catégorie spécifique ?
  - Répartissez la classe en petits groupes et donnez à chacun plusieurs papiers sur lesquels sont écrits les mots jugés les plus blessants. Demandez à un enfant de chaque groupe de lire le premier mot ou la première phrase. Le groupe doit admettre qu'il s'agit d'un commentaire blessant et se demander : 1) si on a le droit de dire de telles choses, et 2) comment il faut réagir lorsque cela se produit. Répétez l'exercice pour chaque mot ou phrase.
4. Demandez aux enfants de présenter leurs conclusions à l'issue de l'étape 3. Rattachez les propos blessants aux responsabilités relatives aux droits de l'homme en posant des questions comme celles-ci :
- Les adultes ont-ils la responsabilité d'empêcher les propos blessants ? Si oui, pourquoi ?
  - Les enfants ont-ils la responsabilité d'empêcher les propos blessants dans leur propre vie ? Si oui, pourquoi ?
  - Que pouvez-vous faire pour empêcher les propos blessants dans votre entourage ?
  - Pourquoi est-ce important de le faire ?
  - En quoi le recours à des paroles blessantes constitue-t-il une atteinte aux droits fondamentaux de la personne ?

### ***Suggestions de suivi***

- Approfondissez la discussion sur les moyens dont disposent les enfants pour lutter contre les propos blessants. Traitez sous forme de jeux de rôles des situations dans lesquelles des insultes sont proférées et laissez les enfants expérimenter ensemble les façons d'y répondre.
- L'activité « Du spectateur au sauveteur » (p. 73) permet aux enfants de réfléchir à ce qu'ils peuvent faire individuellement pour intervenir face à des comportements blessants.

### ***Idées d'action***

- Utilisez cette activité pour discuter de la manière dont les enfants s'expriment au sein de ce groupe. Y a-t-il des mots que, de l'avis général, il ne faudrait pas utiliser ?
- Si votre groupe a déjà établi ses propres règles, envisagez l'ajout d'une clause concernant les propos blessants.

### ***Conseils pour l'animateur***

- Cette activité requiert de la part de l'animateur du discernement et de la sensibilité. Bien que les enfants connaissent des « gros mots » dès le plus jeune âge, ils en parlent rarement avec les adultes. Les étapes 2 à 4 risquent de susciter de la gêne et des rires nerveux. Les enfants auront besoin que vous les rassuriez en leur expliquant que, dans le présent contexte, ils peuvent prononcer ces mots en public. Il s'agit non pas d'« utiliser » ces mots, mais d'en discuter.
- Il est préférable de ne pas prononcer ces mots, mais de les mentionner par écrit, excepté lors du débriefing à l'étape 3, lorsque les enfants déterminent si un mot est acceptable ou non.
- L'un des principaux aspects éducatifs de cette activité est de démontrer que des mots identiques peuvent susciter des sentiments différents, c'est-à-dire qu'un mot considéré comme espiègle par un enfant sera ressenti comme blessant par un autre. Ne laissez pas le groupe mettre en cause la sensibilité d'un enfant à un mot que d'autres jugent inoffensif. En pareil cas, il peut être bon de passer plus de temps à explorer les facteurs qui sensibilisent une personne à certains propos.